

## INSERTIONS.

---

### Mise au concours.

---

Le Département militaire se trouvant dans le cas de pourvoir à la transformation, dans le plus bref délai, d'environ 35,000 nouveaux fusils d'infanterie et de chasseur et de 7000 carabines, d'après le système Mitbank-Amsler pour les armes se chargeant par la culasse, invite en conséquence MM. les fabricants d'armes, armuriers, mécaniciens, arsenaux cantonaux, etc., à prendre connaissance du modèle qui est déposé au bureau de l'Administration fédérale du matériel de guerre et à transmettre ensuite leurs soumissions sous enveloppes cachetées au Département militaire fédéral, au plus tard jusqu'au 20 décembre prochain, avec la suscription suivante: „Soumission pour transformation de fusils de petit calibre en fusils se chargeant par la culasse.“

Le concours est ouvert aussi bien pour la fourniture du travail en entier que pour les parties brisées seulement à l'état brut ou achevé, ainsi que pour le travail de la transformation au moyen de ces parties brisées provenant de divers fournisseurs.

Les concurrents doivent indiquer dans leur soumission le délai dans lequel ils peuvent faire un travail ou une livraison complète. On aura surtout égard pour la préférence, à ceux qui indiqueront le plus court délai pour des livraisons terminées au moins pour une partie des armes qu'il s'agit de transformer.

Les délais pour les fusils terminés ne devront, dans aucun cas, dépasser un an et ceux des parties brisées 9 mois.

Les concurrents auxquels on livrera des fusils à transformer devront fournir des cautions suffisantes.

Berne, le 30 novembre 1866.

*Département militaire fédéral.*

---

## Mise au concours.

---

En conformité de l'article 38 de la loi fédérale sur l'organisation et le mode de procéder du Conseil fédéral, la durée des fonctions

du Substitut du Chancelier,  
des Archivistes et  
du Régistrateur de la Chancellerie fédérale

expire le 31 du mois courant, et ces places sont mises au concours.

Les citoyens suisses qui auraient l'intention de postuler l'une ou l'autre des places mentionnées ont à présenter, d'ici au 29 de ce mois, leurs offres de service au Chancelier de la Confédération qui les transmettra au Département fédéral de l'Intérieur.

Les titulaires actuels des dites places sont considérés comme inscrits.

Berne, le 1<sup>er</sup> décembre 1866.

*La Chancellerie fédérale.*

## Mise au concours.

---

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Facteur* de ville à Berne. Traitement annuel fr. 960. S'adresser, d'ici au 24 décembre 1866, à la direction des postes à Berne.

2) *Buraliste et facteur* à Eschenbach (Lucerne). Traitement annuel fr. 680. S'adresser, d'ici au 24 décembre 1866, à la direction des postes à Lucerne.

1) *Receveur* au bureau secondaire des péages de Monstein-Au (St. Gall). Traitement annuel fr. 1500 en maximum. S'adresser, d'ici au 15 décembre 1866, à la direction des péages à Coire.

2) *Garçon* de bureau à la succursale des postes (rue de Lausanne), à Genève. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 15 décembre 1866, à la direction des postes à Genève.

---

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	53
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.12.1866
Date	
Data	
Seite	295-296
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 373

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.